

Procès-verbal de l'assemblée générale du Club des Combins

25.02.2017 - 18h30 Médran

- 1. Ouverture de l'assemblée, contrôle des présences
- 2. Approbation du procès-verbal de la dernière AG
- 3. Rapport du président
- 4. Présentation des comptes 2016
- 5. Rapport de l'organe de révision
- 6. Approbation des comptes et décharge au comité
- 7. Renouvellement du comité
- 8. Divers

1. Ouverture de l'assemblée, contrôle des présences

Le président débute la séance à 18h40 et adresse les salutations d'usage à l'assemblée.

Il annonce le décès de M. Gary Goodman qui était un membre fondateur très impliqué dans le Club. Avant son décès M. Goodman avait demandé que les dons en sa mémoire soient reversés au Club des Combins. Ce geste est applaudi par les membres.

La feuille des présences est distribuée pour signature.

- 66 membres sont présents
- 35 membres se sont excusés

2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale

M. Grandi propose de renoncer à la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 13 février 2016. Ce dernier peut être consulté, en français ou en anglais, sur le site internet du Club.

Sa demande est acceptée et le procès verbal est ainsi validé.

3. Rapport du président

Chers(ères) Membres,

Votre Club, Notre Club, est en très bonne santé. Une dizaine de nouveaux membres nous ont rejoints cette année, remplaçant ainsi une dizaine de membres sortants.

Ce bilan positif est en partie dû à l'investissement de mes prédécesseurs M. Jean-Pierre Berghmans et Mme Ullens, que je remercie pour la qualité de leur travail.

Je remercie également la fondation Juchum qui, pour la 3^{ème} année consécutive, a fait une donation de CHF 15'000.-. Nous terminons ainsi l'exercice avec un bénéfice de CHF 16'000.-

La valeur marchande de l'assurance invalidité et l'assurance vie qui sont gérées par la fondation de prévoyance, c'est-à-dire ce que cela coûterait à chaque guide pour s'assurer en privé, est d'environ CHF 2'300.-. Avec les assurances mises en place, CHF 2'100.- sont payés par les membres du Club et le guide paye lui une cotisation annuelle de CHF 200.-. Chaque guide reçoit donc, grâce au Club, une aide de plus de CHF 2'000.- par année.

Un membre demande comment fonctionne le fond de pension : Jérôme Rausis prend la parole et explique que le guide qui intègre le fond de pension à 25 ans touchera, à 70 ans, un capital d'environ CHF 200'000.-. Il peut uniquement toucher ce montant sous forme de capital, pas sous forme de rente.

La plupart des guides sont entrés dans le fond de pension en 2014 avec la possibilité de faire un rachat des années manquantes. Plusieurs guides ont déjà opté pour cette solution. Il y a aujourd'hui environ CHF 431'000.- de fond de pension qui sont bloqués. Ce capital est géré par Swiss Life selon les critères des caisses de retraite. Si le guide change de caisse de pension son montant sera versé à sa nouvelle caisse.

Un des thèmes sur lequel le comité et moi-même souhaitons travailler plus dans le futur est la recherche de nouveaux membres afin de pérenniser le Club. Nous avons commencé à mettre en place des moyens de communication via les réseaux sociaux (facebook, instagram, etc...).

Les activités mises en place, notamment les deux journées de formation SMT, ont été appréciées. Des journées de formation SMT 2 seront programmées dans le courant du mois de mars.

Merci pour votre attention.

4. Présentation des comptes 2016

Le président passe la parole à Jérôme Rausis pour la lecture des comptes 2016.

Chaque membre les a reçus avec la convocation à l'AG et a donc déjà pu en prendre connaissance. M. Rausis passe en revue les différents postes. La fortune du Club au 31.12.2016 s'élève à CHF 670'084.64.

L'argent du fond de formation et sécurité n'a pas été utilisé en 2016. Il le sera au prochain exercice avec l'organisation des journées de formation SMT.

5. Rapport de l'organe de révision

Les comptes ont été vérifiés par la société « Alpes Audit SA », la lecture du rapport est faite par M. Rausis.

6. Approbation des comptes et décharge au comité

Les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité et les membres donnent décharge au comité.

7. Renouvellement du comité

Nous avons cette année deux membres du comité dont le mandat arrive à échéance. M. Bernard Polli, vice-président et Mme Floriane Roth, membre.

M. Grandi passe la parole à M. Bernard Polli qui fait un petit historique sur la création et les buts du Club avant de présenter le guide Antoine Darbellay qui intégrera, comme membre, le nouveau comité.

Son poste de vice-président est repris par Yves Rausis.

Bernard Polli ne quitte pas toutes ses fonctions puisqu'il fait partie du comité de la fondation.

M. Grandi remercie ensuite Mme Floriane Roth pour sa contribution durant son mandat et notamment pour l'organisation du repas de ce soir. Il présente ensuite Mme Louise Del Balzo qui va reprendre le poste vacant. Mme Del Balzo est à Verbier depuis plus de 30 ans. Elle skie avec des guides depuis toujours. Elle est bien intégrée dans la station et il se réjouit de collaborer avec elle.

A préciser que conformément à l'art. 12 des statuts nous avons consulté les membres fondateurs pour compléter le comité et que nous n'avons reçu aucune proposition de leur part.

8. Divers

- Stéphane Hottinger présente l'application « Echo 112 » créée par son client et qui permet, en cas d'accident en Suisse ou à l'étranger de savoir directement quel numéro d'urgence contacter. Avec cette application la personne blessée est géo localisée et le lieu où l'on se situe est transmis directement aux secours. A annoncer au standardiste que vous appelez avec cette application. Bien entendu qu'il faut être dans un lieu couvert par un réseau pour pouvoir utiliser l'application et appeler les secours.
- ➢ Gabriel Besson, pilote chez Air Glaciers, guide membre LGDV et membre du Club, présente la compagnie de sauvetage Air Glaciers créée en 1963 sous l'impulsion de M. Bagnoud Bruno. Lors d'un cours que ce dernier suivait sur le glacier du Trient, un participant s'est blessé. En raison de l'altitude aucun hélicoptère ne pouvait intervenir. Le blessé avait dû être transporté par luge jusque dans la Combe d'Orny et avait pu, depuis ce lieu seulement, être évacué par les airs. Aujourd'hui Air Glaciers est une entreprise comptant 160 employés répartis sur 7 bases dont la principale est Sion. La flotte aérienne comprend 14 hélicoptères et 7 avions et comptabilise, à ce jour, plus de 60'000 missions de sauvetage. Air Glaciers intervient en cas d'incendie, sulfatage de vignes (produits bio), construction de maisons, bétonnage, transports d'animaux blessés, transports de bois, transport des vendanges, ravitaillement des cabanes, construction en altitude, montage et révision des pylônes. Elle compte également une division de formation et de sauvetage. La Maison du Sauvetage permet d'atteindre une efficacité inégalée pour des opérations de sauvetage en montagne, des accidents de la route ainsi que pour venir en aide à des personnes en situation de détresse morale ou physique.
 - Est-ce qu'il y a toujours une pression pour supprimer des places de dépose pour les héliskis? La révision de 2015 garantit actuellement 40 places et on devrait les garder pour les 20 prochaines années si pas de changement au niveau politique.

Il faut savoir que chacun à la possibilité de souscrire auprès d'Air Glaciers, Air Zermatt ou à la Rega une carte de sauvetage. Ça n'est pas une assurance, en cas d'accident c'est en général votre assurance accident ou maladie qui prend les secours en charge. Si par contre vous êtes bloqué en montagne et que votre assurance ne couvre pas ces frais, ils seront à ce moment là pris en charge par l'une de ces entités.